

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/664

28 mars 2006

(06-1413)

---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SPS

Renseignements en vue de l'atelier du 31 mars 2006

Communication présentée par la Gambie

La communication ci-après, reçue le 27 mars 2006, est distribuée à la demande de la délégation de la Gambie.

1. En vue de l'atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS, les participants ont été invités à fournir des renseignements sur leurs expériences concernant les questions qui feront l'objet de discussions.

### Question n° 1

**Avec quelle régularité les représentants de votre pays participent-ils aux réunions du Comité SPS?**

2. Les représentants de la Gambie ne participent pas régulièrement aux réunions du Comité SPS. À notre connaissance, il s'agit de la première réunion à laquelle les représentants du pays participent.

### Question n° 2

**Quels renseignements recevez-vous au sujet des réunions du Comité SPS, et comment les recevez-vous?**

3. Les renseignements concernant les réunions du Comité SPS sont reçus uniquement par la voie des ateliers nationaux organisés par l'OMC.

### Question n° 3

**Votre pays possède-t-il un comité SPS national?**

4. Il n'y a pas dans notre pays de comité SPS, mais un Comité national pour la sécurité sanitaire des produits alimentaires qui regroupe différents organismes chargés de la mise en œuvre dans ce domaine.

### Question n° 4

**Comment les exportateurs de votre pays sont-ils informés des nouvelles prescriptions SPS des partenaires commerciaux?**

5. Les nouvelles prescriptions des partenaires commerciaux sont constatées lors des contacts pris avec les institutions nationales en fonction du type de marchandises que l'expéditeur ou le destinataire a l'intention d'exporter ou d'importer.

**Question n° 5**

**Quels sont les mécanismes nationaux qui peuvent être établis pour faire en sorte que les parties prenantes soient informées en temps utile des nouvelles prescriptions SPS, de façon que les prescriptions SPS des partenaires commerciaux puissent être évaluées et que les vues des parties prenantes pertinentes puissent être prises en compte dans les réponses aux notifications SPS?**

6. Le secrétariat du Commonwealth contribue actuellement à la mise en place d'un Bureau des normes qui sera un organisme spécialisé, conformément aux normes internationales. L'une des mesures consistera à établir un point d'information, qui recevra et transmettra les notifications SPS, et fera également office de base de données pour la diffusion des renseignements auprès des parties prenantes. L'Unité de gestion des parasites fera office de centre de liaison avec la Convention internationale pour la protection des végétaux.

**Question n° 6**

**Lorsqu'ils établissent des mécanismes de ce genre, comment les Membres peuvent-ils identifier les parties prenantes nationales pertinentes et promouvoir une interaction effective entre ces parties prenantes qui puisse être durable?**

7. Le Bureau, en collaboration avec l'Unité de gestion des parasites, établira des liens par l'intermédiaire du point d'information de façon à encourager des interactions efficaces et efficientes entre les Membres et les parties prenantes nationales.

**Question n° 7**

**Comment les renseignements concernant les prescriptions SPS peuvent-ils être transmis à des groupes extérieurs à l'administration nationale?**

8. Les renseignements seront transmis par:
- des campagnes de sensibilisation dans la presse, les médias électroniques et dans le cadre d'ateliers;
  - la formation d'inspecteurs phytosanitaires qui transmettront les renseignements ainsi obtenus; et
  - la formation de toutes les catégories de parties prenantes.

**Question n° 8**

**Les modalités de mise en œuvre de l'Accord SPS dans votre pays ont-elles été planifiées au niveau national? Dans l'affirmative, cette planification a-t-elle été élaborée au moyen d'une méthodologie particulière?**

9. Il n'y a pas eu de planification nationale de la mise en œuvre de l'Accord SPS. Néanmoins, les connaissances obtenues dans le cadre des ateliers nationaux sur les OTC et les mesures SPS organisés par l'OMC ont fourni des orientations sur la voie à suivre.

### **Question n° 9**

#### **Comment votre pays identifie-t-il ses besoins en matière d'assistance technique?**

10. Les différents organismes déterminent les causes essentielles des défaillances constatées dans l'exécution de leurs fonctions. C'est dans ces domaines que des programmes d'assistance technique/de coopération technique (PCT) sont demandés.

### **Question n° 10**

#### **Quelle est l'expérience de votre pays en ce qui concerne tant la demande que l'offre d'assistance technique liées aux mesures SPS?**

11. Une demande a été formulée auprès de la FAO en vue de renforcer les capacités techniques de l'Unité de gestion des parasites. Elle n'a pas encore été suivie d'effets. Dans le cadre des programmes régionaux de lutte contre le criquet pèlerin et du Projet africain de lutte d'urgence contre le criquet pèlerin de la Banque mondiale, des interventions ont eu lieu pour faciliter la résolution des questions liées aux mesures SPS, mais de manière encore peu approfondie.

### **Question n° 11**

#### **Comment l'offre d'assistance technique peut-elle répondre de la manière la plus effective possible à la demande en la matière, comment identifier des domaines prioritaires et comment éviter que les efforts des donateurs ne fassent double emploi?**

12. Un suivi, un contrôle et une appréciation constants, dans le cadre d'un programme coordonné au niveau national, seraient le moyen le plus efficace d'évaluer l'offre et la demande en matière d'assistance technique. Cette approche permettrait d'identifier les lacunes et les résultats positifs, de mettre en évidence les domaines prioritaires et de détecter les chevauchements ou les doubles emplois dans les efforts des donateurs qui existent dans toutes les institutions.

---